

# VILLE DE FORGES-LES-EAUX

## Délibération du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200054674-20230329-2023-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

**MERCREDI 29 MARS 2023**

Le conseil municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 14 mars 2023 transmis par voie électronique le 23 mars 2023, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de FORGES-LES-EAUX en séance publique à 19h30, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Maire.

### **Etaient présents :**

Christine LESUEUR, Joël DECOUDRE, Pascale DUPUIS, Thiéry MARTIN, Françoise ASSELIN, Patrick DURY, Isabelle KLOTZ, Cyrille CAPELLE, Willy GOIK, Fabienne SAGEOT, Marie-Josée LEQUIEN, Marc ODIN, Dana RADU, Brigitte MARTIN, Emmanuel MALLET, Cédric COUTURIER, Gaëlle COURTOIS, Martine BONINO, Bernard CAILLAUD, Corinne MORDA, Frédéric GODEBOUT, Pascal ROGER, Clément CORDONNIER, formant la majorité des membres en exercice.

### **Etaient absents ayant donné pouvoir :**

Alexandre HANNIER a donné pouvoir à Brigitte MARTIN  
Martine CORBUT a donné pouvoir à Frédéric GODEBOUT  
Fabienne LATISTE a donné pouvoir à Joël DECOUDRE  
Oumar FALL a donné pouvoir à Pascale DUPUIS

### **Etaient absents :**

Janine TROUDE  
Lukas SAWICKI

**2023-15**

## **COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

Comme le prévoit l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Madame la Maire rend compte ci-après, des décisions prises par délégation du conseil municipal consentie au Maire par délibération du 11 mai 2021 :

NUMÉRO	DATE	OBJET
<b>Tarifs communaux – Art L 2122-22 alinéa 2 du CGCT</b>		
Décision n° 2023-02	17 février 2023	Fixation des tarifs communaux 2023 majorés de 2%

<b>Marchés publics – Art L 2122-22 alinéa 3 du CGCT</b>			
Décision n° 2022-31	24 novembre 2022.		Conclusion d'une convention d'audit énergétique des bâtiments communaux avec le bureau d'études Guu Ji Yaa pour un montant TTC de 45 540 €.
Décision n° 2022-32	24 novembre 2022.		Conclusion d'une convention d'accompagnement à la déclaration initiale des données de consommation d'énergie des bâtiments communaux éligibles au décret « Eco énergie tertiaire » du 23/07/2019 sur l'application OPERAT ( <i>observatoire de la performance énergétique, de la rénovation et des actions du tertiaire</i> ) avec le bureau d'études Guu Ji Yaa pour un montant TTC de 23 472 €.
Décision n° 2023-06	27 février 2023		Avenant n°1 en plus et moins-values au marché de prestations intellectuelles « Etude, schéma directeur et zonage d'assainissement des communes de Forges-Les-Eaux, Serqueux et Beaubec-la-Rosière » attribué au bureau d'études IC Eau Environnement, entraînant une moins-value totale du marché de -12 636.64 € HT
Décision n° 2023-08	27 février 2023		Conclusion d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché d'assurance de la commune avec le bureau « Arima » pour un montant total de 2 500 € TTC
Décision n° 2023-09	1 <sup>er</sup> mars 2023		Avenant n°2 au marché de prestations intellectuelles d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune nouvelle de Forges-Les-Eaux attribué aux bureaux d'études « SARL Espac'Urba » et « Alise Environnement », entraînant une plus-value du marché de +12 960 € TTC
<b>Louage de choses – Art L 2122-22 alinéa 5 du CGCT</b>			
Décision n°2022-33	25 novembre 2022		Conclusion à titre gratuit, d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal, par deux containers de collecte de textile, avec l'association Agir en Bray
Décision n°2023-07	27 février 2023		Convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain non cultivable, cadastrée C295 et C176, sise à la Ferté Saint-Samson, au profit de Monsieur Jean-Claude PINEL, pour une durée d'un an, moyennant le prix de 1 000 €
<b>Concessions dans le cimetière – Art L 2122-22 alinéa 8 du CGCT</b>			
Décision du Maire	21 Décembre 2022		Délivrance de la concession n°2709 pour une durée de 30 ans moyennant un tarif de 1 141.15 €
Décision du Maire	27 Décembre 2022		Délivrance de la concession n°2710 pour une durée de 50 ans, moyennant un tarif de 228.30 €
Décision du Maire	23 Janvier 2023		Délivrance de la concession n°2711 pour une durée de 50 ans, moyennant un tarif de 228.30 €
Décision du Maire	24 Janvier 2023		Délivrance de la concession n°2712 pour une durée de 30 ans, moyennant un tarif de 91.50 €
Décision du Maire	9 Février 2023		Délivrance de la concession n°2713 pour une durée de 30 ans, moyennant un tarif de 91.50 €
Décision du Maire	21 Février 2023		Délivrance de la concession n°2714 pour une durée de 30 ans, moyennant un tarif de 91.50 €
Décision du Maire	2 Mars 2023		Délivrance de la concession n°2715 pour une durée de 30 ans, moyennant un tarif de 187.10 €.
Décision du Maire	3 Mars 2023		Délivrance de la concession n°57 pour une durée de 30 ans, à titre gratuit en remplacement de la place qui avait été prise au bénéficiaire de la concession.

Décision du Maire	16 Mars 2023	Délivrance de la concession n°2716 pour une durée de 50 ans, moyennant un tarif de 232.90 €
Décision du Maire	16 Mars 2023	Délivrance de la concession n°2717 pour une durée de 50 ans, moyennant un tarif de 232.90 €
<b>Aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € - Art L 2122-22 alinéa 10 du CGCT</b>		
Décision n° 2023-01	25 janvier 2023	Cession d'un tracteur tondeuse de type Rider Honda réformé à un agent communal pour un prix de 150 €
<b>Demandes de subventions – Art L 2122-22 alinéa 26 du CGCT</b>		
Décision n° 2023-03	2 février 2023	Adoption de l'étude de stratégie foncière pour la protection de la ressource en eau de Forges-Les-Eaux, estimée à 58 245 € HT (assistance à maîtrise d'ouvrage, publicité et imprévus inclus), du plan de financement et sollicitation de la subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au taux maximal de 80%
Décision n° 2023-04	22 février 2023	Demande de subvention au titre de la DSIL 2023 au taux de 50% pour les travaux de revêtement de sol sportif du gymnase du collège.
Décision n° 2023-05	22 février 2023	Demande de subvention au titre de la DETR 2023 au taux de 30% pour les travaux de construction d'une loge et d'un bureau à l'Espace de Forges
Décision n° 2023-10	6 mars 2023	Demande de subvention du Département 2023 au taux de 30% pour les travaux de revêtement de sol sportif du gymnase du collège.

Le conseil municipal est invité à en prendre acte.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix « Pour », 0 voix « Contre », 0 « Abstention »), le conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Christine LESUEUR**  
Maire de FORGES-LES-EAUX



Délibération certifiée exécutoire, compte-tenu de sa transmission  
Au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception  
Préfectoral porté en entête de la présente délibération et  
De sa publication par voie d'affichage numérique

Christine LESUEUR  
Maire de FORGES-LES-EAUX



Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le : **~ 3 AVR. 2023**

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Article L 411-7 du CRPA)*

*Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, par courrier ou sur le site télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux si un recours gracieux a été préalablement exercé.*